

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

CESSATION TOTALE D'ACTIVITE NON SALARIEE

Formulaire **P4** dûment complété et signé sur chaque feuillet

En cas d'activité non-sédentaire joindre la carte de commerçant ambulant du déclarant

Pensez à indiquer votre numéro de sécurité sociale au niveau du cadre observation (information obligatoire)

COUT DE LA FORMALITE

Formalité gratuite au greffe du tribunal de commerce

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)